Bulletin Municipal d'Information - Janvier 2018 - n°184













Dans vos agendas...

Jeudi 8 février 2018 :

Balayage mécanique des caniveaux

Samedi 3 mars 2018 :

Messe à Corbreuse

Dimanche 4 mars 2018 :

Loto foot du FCSM

La Mairie en pratique :

HORAIRES D'OUVERTURE :

LUNDI de 15h00 à 18h00 MERCREDI de 9h00 à 12h00 VENDREDI de 15h00 à 18h00 SAMEDI de 9h00 à 12h00

COMMUNICATION:

Téléphone: 01.64.59.40.63

Courrier électronique : mairie.corbreuse@wanadoo.fr Site internet : www.mairie-corbreuse.fr (rubrique contacts)

Facebook: www.facebook.com/corbreuse/

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS:

Si vous souhaitez rencontrer Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints, vous pouvez demander un rendez-vous au secrétariat de la Mairie.



Denis MOUNOURY, Maire



2017 fut riche en élections : Présidentielles, législatives, sénatoriales, donnant lieu à des choix politiques imprévisibles. Le paysage politique a été bouleversé. Notre Président de la République a fait des promesses lors de sa campagne électorale, il tient à les honorer, soit, mais les finances de nos communes vont être encore mises à contribution. Nous continuons à endiguer le déficit du budget de l'Etat qui se traduit par des baisses de dotations. La suppression de la taxe d'habitation nous fait craindre de ne pas recevoir la equi pourreit conduire à réduire les communes acceptants.

compensation due, ce qui pourrait conduire à réduire les services rendus à la

2018 va voir le démarrage des travaux de rénovation de la mairie. La nécessité de la mise en accessibilité de la mairie engendre de gros travaux avec la mise au même niveau du rdc, l'obligation de construire des toilettes PMR et un bureau de passage. Cette reconfiguration des volumes nous oblige à percer des murs porteurs. Nous en profitons pour aménager le grenier, remettre aux normes l'installation électrique et changer les baies et portes pour améliorer l'isolation. Le projet est chiffré à 500 000 euros. Un contrat rural porté conjointement par le département et la région cofinance les travaux. Je dois remercier à cet effet le Conseil départemental qui nous a octroyé une subvention de 111 000 euros et le conseil régional qui nous a octroyé une subvention de 148 000 euros. Le reste 241 000 euros sera financé sur nos fonds propres.

Huit mois de travaux ont été prévus, à condition de vider entièrement le bâtiment. La mairie va donc être déménagée provisoirement au clos de l'Abside. La période va être compliquée pour tous : pour notre personnel, mais aussi pour les élus, ainsi que l'accueil des administrés.

Ce gros chantier se rajoute aux travaux déjà engagés. Nous allons terminer la dernière tranche de modernisation de l'éclairage public par leds, très prochainement nous allons installer un éclairage dans la ruelle des champs.

Nous allons poursuivre la mise en accessibilité des bâtiments publics. On devrait terminer ces travaux en 2019.

Pour le scolaire, je soumettrai au conseil municipal, lors du vote du budget, l'acquisition d'un 4ème TBI pour l'école élémentaire.

Nous poursuivrons nos efforts pour l'embellissement du village avec l'objectif de maintenir notre $1^{\text{ère}}$ fleur au concours régional. Sachez que notre engagement à la certification zéro phyto rend le travail d'entretien très difficile pour nos agents. Soyez indulgents ! Et merci à ceux qui l'ont bien compris et qui entretiennent leur bout de trottoir.

A l'initiative de la commission environnement un projet de réhabilitation des mares publiques a été enclenché et budgété à 11 850 euros pour lequel nous avions un financement croisé de 4 000 euros de la région et 4 000 euros du département.

Avec la CCDH nous mutualisons l'approvisionnement en gaz et électricité, depuis le 1^{er} janvier 2018, nous avons un nouveau fournisseur d'électricité. Nous avons souscrit une offre garantissant 100% d'approvisionnement en énergie renouvelable.

Concernant le PLU, dans les prochains bulletins, vous serez informés du déroulement des différentes étapes et des temps de concertation afin que vous puissiez vous exprimer.

J'en profite pour vous rappeler l'Intervillages les 26 et 27 mai aux Granges le Roi. Merci à l'équipe derrière Juliette et Gaëlle qui porte haut la couleur orange du village. L'année prochaine c'est à nous que reviendra l'organisation des jeux d'Intervillages, et c'est dès cette année que nous devons recruter beaucoup de bénévoles. Faites-vous connaître en mairie, nous transmettrons ensuite à l'équipe organisatrice.

SOMMAIRE

CORBREUSE AU JOUR LE JOUR

Judo club de l'ACS	.p 4
Repas des seniors	.p 5
Galette du CCAS	.p 5

LA MUNICIPALITÉ VOUS INFORME
Urbanismep 6
Rentrée scolaire 2018p 7
Football club Ste-Mesme-Corbreusep 7
Informations déchèteriesp 7
Intervillages 2018p 7
Association DREPOBA Santé 2002p 7
Recensement militairep 7
CCAS Spectacle les Bodin'sp 8
L'Arbre de la Victoirep 8
Renouvellement des titres d'identitéP 9
ADMRp 10

LE CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu	du 1 ^{er}	décembre	2017	p	11

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Compte-rendu du 19 décembre 2017.....p 15

CORBREUSE PRATIQUE

Déchèterie de Dourdan	p 16
Urbanisme	p 16
État civil	p 16
Vie de la paroisse	
Infos pratiques	P 17

Remise des articles auprès de Sonia RAFFUGEAU, avant le 20 du mois précédent la parution : mairie.corbreuse@wanadoo.fr

CORBREUSE Communication Janvier 2018

Directeur de publication : Denis MOUNOURY, Maire

Service communication: Sonia RAFFUGEAU

Comité de lecture: Valérie DELEMER, Isabelle NOTOT, José CORREIA, Christophe BARRAULT et Jean-François QUENTIN

Tél: 01 64 59 40 63 / mairie.corbreuse@wanadoo.fr

Conception, réalisation et diffusion : Mairie de Corbreuse. Imprimé par nos soins avec un matériel écoresponsable



Le 19 Novembre dernier, 11 judokas de Corbreuse ont participé à la Coupe de Dourdan dans les catégories pré-poussin (2010-2011), poussin (2008-2009), benjamin (2006-2007) et minime (2004-2005).

Dans une bonne ambiance et avec le coaching de leur professeur, nos judokas ont fait de leur mieux. Il y avait en tout 18 clubs et 370 judokas. Cela a été pour eux une bonne expérience et les a motivé pour s'entraîner encore plus sérieusement.

Résultats : - Minime : Awen COUTURIER 2ème

- Benjamin : Natan BOST 4ème
- <u>Poussin</u> : Charlotte BILLERAULT 4^{ème}, Bleuenn COUTURIER 4^{ème}, Zakaria COUTURIER 2^{ème}, Kyllian DOS SANTOS 4^{ème}, Antoine KREH 2^{ème}, Florestan MISKA 4^{ème}
 - Pré-poussin: Jahelle HERCEND-SOARES 3ème, Trystan HUET 5ème, Pauline KREH 2ème.

Et le 3 décembre 2017, 4 judokas se sont retrouvés à Limours pour une autre compétition dont voici les résultats :

- Benjamin : Natan BOST 3ème , Melissa ARRUS, 3ème
- Poussin: Antoine KREH 1er
- Pré-poussin : Jahelle HERCEND-SOARES 4ème

Merci à tous les participants, leur professeur Benoit COLLET ainsi qu'aux parents qui les ont accompagnés et bien encouragés.

Pré-poussins et poussins



Poussins, benjamins et minimes



Poussins, benjamins et minimes



Comme chaque année en décembre la municipalité et le CCAS invitent les habitants de plus de 65 ans à choisir entre recevoir un colis ou participer à un repas dans la convivialité.

Cette année encore, c'est le traiteur PAVARD d'ANGERVILLE qui a proposé le repas. La partie musicale et dansante fut animée par Jean-Claude et Magali du groupe « Rêves d'un Soir ».

Une petite modification pour la décoration des tables a été remarquée cette année. En effet ce n'était plus fleurs ou ballotins de papillotes comme l'année dernière. Chaque tablée était décorée d'un chemin de table aux couleurs de Noël (bolduck rouge, or, vert et houx), ces chemins de tables étaient remplis de papillotes que chaque convive pouvait prendre à volonté, idem pour des clémentines. Chaque couple pu trouver devant lui, un sachet de petits biscuits, nouvelle activité de Ludovic JOIRIS de l'Huilerie de l'Orme Creux

Les 84 convives commencèrent à se retirer vers 18h, après un après-midi rempli d'anecdotes entre amis et avoir dansé, et chanté.



GALETTE DU CCAS

Agréable après-midi au Foyer de CORBREUSE par ce mois de janvier maussade. La cinquantaine d'invités venue déguster la galette du CCAS fut d'abord accueillie par un café et des petits gâteaux que chacun trouva sur les tables. Au bout de quelques discussions entre amis arrivèrent les parts de galette où 8 rois ou reines furent sacrés, le tout agrémenté de cidre ou de Vouvray à volonté.

Il avait été décidé par l'équipe que Fabrice ne mettrait qu'un fond musical afin d'animer la galette. Cependant ce fond sonore se transforma vite en un après-midi dansant.



Pour des travaux sur votre habitation ou ses extérieurs et selon la localisation de votre terrain, une déclaration préalable (DP) ou un permis de construire (PC) peuvent être exigés.



Voici quelques exemples de travaux soumis à autorisation :

<u>Déclaration préalable (DP) :</u>

Construction nouvelle (garage, dépendance, véranda...) ou travaux sur une construction existante ayant pour résultat la création d'une surface de plancher ou d'une emprise au sol comprise entre 5 m2 et 20 m2,

Construction d'un mur d'une hauteur au-dessus du sol supérieure ou égale à 2 m,

Construction d'une piscine dont le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m^2 non couverte ou dont la couverture (fixe ou mobile) a une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1.80 m.

Travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (par exemple, remplacement d'une fenêtre, porte ou toiture par un autre modèle ou identique si elle est située dans les secteurs sauvegardés et zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysage - aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, percement d'une nouvelle fenêtre, choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade),

Travaux de ravalement s'ils se déroulent dans un espace faisant l'objet d'une protection particulière (par exemple, abord d'un monument historique),

Changement de destination d'un local (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation ou inversement) sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.

Permis de construire (PC):

Travaux créant une nouvelle construction :

Les constructions nouvelles sont celles indépendantes de tout bâtiment existant.

Elles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire, à l'exception des constructions dispensées de toute formalité comme les piscines de moins de 10 m² ou les abris de jardin de moins de 5 m², et de celles qui doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

Travaux sur une construction existante :

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Ces listes de travaux d'aménagement sont données à titre d'information et ne sont pas exhaustives.

De plus une grande partie de notre village se trouve dans le périmètre de protection d'un monument historique (église), par conséquent l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France doit être AUTOMATIQUEMENT demandé.

Si vous avez des interrogations sur votre projet ou des difficultés pour remplir les documents, vous pouvez contacter le service de l'urbanisme de la Mairie, qui vous apportera les réponses souhaitées.

Christophe BARRAULT Maire adjoint en charge de l'Urbanisme

Rentrée scolaire 2018 - Inscriptions des enfants nés en 2015

Les parents des enfants nés en 2015 sont priés de se rendre en mairie <u>avant le 23 février 2018</u> afin de remplir un dossier d'inscription pour la rentrée de septembre 2018 à l'école maternelle. Les documents à fournir sont :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile
- ♦ le carnet de santé (vaccination DT Polio)

Un courrier vous sera envoyé courant mai pour définir les modalités de visite de l'école.

Football Club Sainte-Mesme-Corbreuse

Le Club organise son loto foot à Corbreuse, le **dimanche 4 mars** au Foyer, place de Garlande. Ouverture des portes dès 13h30.



INFORMATION DECHETERIES

Depuis le 31 décembre 2017, les déchèteries de Briis-sous-Forges, Dourdan et Saint-Chéron ne sont plus gérées par le SICTOM du Hurepoix mais par SITREVA.



La fusion du SICTOM du Hurepoix et du SIREDOM, le 1er janvier dernier, est sans effet à cet égard.

Comme auparavant:

- ♦ Vous pouvez vous rendre dans ces trois déchèteries mais également dans toutes les déchèteries gérées par SITREVA.
- → Les règles d'accès sont les mêmes : il faut être muni du Pass'Déchèterie et ne pas apporter plus de 2m3 par semaine (le surplus est facturé).

Les cartes d'accès distribuées par l'ancien SICTOM du Hurepoix sont toujours valables.

Les usagers qui n'ont pas de carte d'accès doivent en faire la demande auprès du service Pass'déchèterie de SITREVA en se rendant sur la page dédiée du site internet de SITREVA :

http://www.sitreva.fr/decheteries/conditions-dacces/obtenir-ma-carte-dacces.html

INTERVILLAGE 2018

Bonjour à tous,

Cette année, les jeux de l'Intervillage se dérouleront

Samedi 26 mai et dimanche 27 mai Aux Granges Le Roi



Nous comptons sur votre participation soit en tant que participant, soit en tant que responsable de jeu. Nous aurons besoin de beaucoup d'adultes, d'enfants et d'ados.

Tout le monde peut participer!

De plus l'année prochaine ce sera chez nous, il faudra alors être très nombreux.

Juliette et Gaëlle

ASSOCIATION DREPOBA SANTE 2002

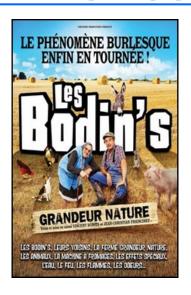
L'Association DREPOBA Santé 2002 vous remercie de l'aide que vous leur avez apportée tout au long de l'année 2017 et vous souhaite une excellente année 2018.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et les jeunes hommes nés en janvier, février et mars 2002 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 31 mars 2018.

Se munir du livret de famille et de la Carte Nationale d'Identité.



Spectacle des BODIN'S organisée par le CCAS Vendredi 7 décembre 2018 Au Zénith d'ORLEANS à 20h

(aller et retour en autocar depuis la mairie)

Prix: 67 € par personne

60 € pour les personnes de 65 ans et plus

(pour tous renseignements complémentaires :

06.13.59.58.31 ou 06.83.34.51.41)

L'ARBRE DE LA VICTOIRE

Petit rappel historique:

Le 11 novembre 1920 afin de commémorer le cinquantenaire de la proclamation de la République, le Conseil Municipal décida de planter un Arbre de la Victoire et offrit un vin d'honneur aux poilus de la Grande Guerre ainsi qu'aux vétérans de 1870. Cet arbre, un peuplier que l'on peut toujours voir en face du Clos de l'Abside, a été planté à l'emplacement de l'ancienne mare de Coignières.



<u>Dégâts après la tempête de janvier 2018</u>

La commune suite à la dernière tempête, a vu son arbre de la Victoire subir d'importants dégâts et mettre en danger les habitations les plus proches.

Les services techniques ont dégagé le tronc et les branche tombées à terre. Un périmètre interdisant le stationnement a été mis en place aux abords de cet arbre. Merci de le respecter.

Les végétaux et les arbres en particulier jouent un rôle primordial : en captant le CO2 et en restituant l'oxygène, ils permettent d'épurer l'air.

A ce titre, la commune a réalisé un audit du patrimoine arboré subventionné par le Conseil Départemental de l'Essonne à 50 %. Cette étude a été effectuée par la société « Arbres et Paysages ». Elle nous a fourni un inventaire du patrimoine arboré sur l'ensemble de la commune décrivant l'état sanitaire de chacun des arbres mais également la connaissance des interventions à réaliser (élagage, abattage, essouchage, plantation,...) suivant un programme d'interventions possibles sur plusieurs années afin d'assurer la sécurisation et la pérennité du site. Les questions fondamentales ont été posées par exemple : quand considère-t-on qu'un arbre est dangereux ? Il est dangereux quand sa charpente est fragilisée par des foyers de pourriture ou des cavités qui dégradent son bois jusqu'à le rendre cassant.

Comme les signes extérieurs ne suffisaient pas à mesurer la dangerosité de notre arbre de la Victoire nous avons donc demandé à l'entreprise « Arbres et Paysages » une expertise plus approfondie (audit des symptômes externes, mesures externes et internes, résistance du bois pour connaître son état d'altération).

Nous avons prolongé le plus longtemps possible la vie de notre arbre, mais malheureusement ce n'est pas sans tristesse que nous devons l'abattre. Un autre arbre y sera planté. Le choix de celui-ci se fera en concertation avec les élus (conseil municipal, conseil municipal enfants) et le président des Anciens Combattants.



RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITE



Et si cette année, vous ne vous y preniez pas à la dernière minute ? Pour être sûr de profiter des vacances, assurez-vous de la validité de vos titres d'identité.

Toutes les démarches sur http://demarches.interieur.gouv.fr





COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Denis MOUNOURY, Maire.

<u>Etaient Présents</u>: M. MOUNOURY, M. CORREIA, M. SARRAZIN, M. BARRAULT, Mme MASSONNEAU, M. HOUSSINOT, Mme NOTOT, M. PIEROT, Mme DELEMER, Mme SAISON,

Absents excusés: Mme MAZIERE, pouvoir à Mme MASSONNEAU

Mme SPOTE, pouvoir à Mme NOTOT M. QUENTIN, pouvoir à M. SARRAZIN

Mme BROHAN, M. BOUCHER

Madame DELEMER est élue secrétaire.

LE CONSEIL:

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance précédente.
- ♦ **Procède** à la révision de certains tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2018.

Concession cimetière: tarifs inchangés

- Perpétuelle : 790 € avec taxes et droits d'enregistrement définis par la Recette Principale des Impôts.

- Trentenaire : 370 € sans taxe

- 15 ans : 130 € sans taxe

13 voix POUR

Concession columbarium: tarifs inchangés

15 ans : 1 405 € hors frais d'enregistrement 30 ans : 2 165 € hors frais d'enregistrement

Dispersion des cendres : 100 € hors frais d'enregistrement

13 voix POUR

Participation pour l'Assainissement Collectif: tarif inchangé

PAC: 1 560 €

13 voix POUR

Location de matériel

- Chaises, tables : 40.00 € (caution 33 €)

Une participation de 15 € sera demandée pour toute livraison du matériel sur la commune.

13 voix POUR

- Barnums (3mx3m) : 25 € par barnum (caution 500 €)

Une participation de 15 € sera demandée pour toute livraison du matériel sur la commune.

13 voix POUR

Location salle annexe mairie avec vaisselle:

- 400.00 € T.T.C. (caution de 750 €)

Un état des lieux sera effectué avant et après la location.

13 voix POUR

Publicité du bulletin municipal pour l'année : tarifs inchangés

- Espace 48 cm²: 65.00 € T.T.C
- Espace vertical 100 cm²: 125.00 € T.T.C
- Espace horizontal 100 cm²: 125.00 € T.T.C
- Demi-page 206 cm² : 248.00 € T.T.C
- Page complète : 510.00 € T.T.C

13 voix POUR

◆ Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits budgétaires :

Autorise les transferts de crédits suivants :

DM n° 7 du Budget Général - Charges de personnel et frais assimilés :

D 6331 – Versement de transport +	500€
D 6336 – Cotisations CNFTP et CIG +	200€

D 6456 – Versement au FNC du sup. familial + 3.500 €

Diminution de crédits : 24.050 € - Augmentation de crédits 24.050 €

13 voix POUR

DM n° 8 du Budget Général – Jardins Familiaux :

D 2128 135 –	Jardins	familiaux	+ 600€
D 01217 104	C:		600 C

D 21316 104 – Cimetière – 600 €

Diminution de crédits 600 € - Augmentation de crédits 600 €

13 voix POUR

DM n° 9 du Budget Général – Photocopieurs Ecoles :

D 2188 142 – Photocopieurs Ecoles	+ 6.400 €
D 2031 140 – Circulation	- 3.800€
D 1210 142 Subvention Photogoniques	± 2.600 €

R 1318 142 – Subvention Photocopieurs + 2.600 €

Dépenses Diminution de crédits 3.800 € - Augmentation de crédits 6.400 € Recettes Augmentation de crédits 2.600 €

13 voix POUR

<u>DM n° 10 – Illuminations de Noël</u>:

D 21534 056 – Illuminations de Noël	+8.800€
D 2031 140 – Circulation	- 8.800 €

Diminution de crédits 8.800 € - Augmentation de crédits 8.800 €

13 voix POUR

DM n° 1 du Budget Assainissement:

D 2154 075 – Barrières et pontons des étangs	+ 16.200 €
D 21532 064 – Station d'épuration	- 16 200 €

Diminution de crédits 16.200 € - Augmentation de crédits 16.200 €

13 voix POUR

♦ Autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, et ce, avant le vote des budgets primitifs 2018, Général et Assainissement.

13 voix POUR

◆ Considérant le transfert de compétence de l'Eau Potable au SIAEP d'ABLIS,

Considérant la nécessité de modifier le procès-verbal de mise à disposition qui ne prenait pas en compte les subventions transférées,

Accepte le transfert des subventions entre le budget M 14 de la Commune et le Budget M 49 Eau Potable du SIAEP comme suit :

N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
		13111	27 139.00
		13118	13 224.95
		1313	34 611.94
		1318	387 927.77
139111	578.27		
139118	3 967.44		
13913	8 663.05		
13918	212 912.10		

13 voix POUR

♦ Vu la convention de mandat de gestion provisoire compétence EAU entre la Commune de CORBREUSE et le SIAEP d'ABLIS,

Vu la liste des dépenses « EAU » prises en charge par le budget de la Commune de CORBREUSE entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} novembre 2017,

Considérant que le SIAEP doit rembourser à la Commune de CORBREUSE les factures,

Considérant que l'article 5 de ladite convention prévoit que le bilan financier soit soumis à l'approbation du Conseil de Communauté et de conseil municipal,

Approuve le bilan financier de la convention du mandat de gestion provisoire passée entre le SIAEP région d'Ablis et la Commune de CORBREUSE, dans le cadre du transfert de la compétence EAU au 1^{cr} janvier 2017 pour un montant de 3.848,31 €.

13 voix POUR

- ◆ Prend connaissance du rapport annuel d'activité 2016 du Syndicat mIxte du Bassin Supérieure de l'Orge (SIBSO).
- ♦ Fixe à 160 € le tarif de location exceptionnelle pour l'année 2017 d'une salle du Clos de l'Abside pour l'assemblée générale du Syndic BEURDELEY.

13 voix POUR

◆ Autorise Monsieur le Maire à verser l'indemnité de Conseil, au titre de l'exercice 2017, à Monsieur Guy TAVE-NARD, comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la commune, soit 483,49 € Brut.

13 voix POUR

♦ Monsieur le Maire propose de fixer les ratios d'avancement de grade d'Adjoint Technique Territorial pour la commune à 100 %.

Décide d'adopter le ratio ainsi proposé.

13 voix POUR

♦ Vu la convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux entre la Communauté de Communes du Dourdannais en Hurepoix et la Commune de CORBREUSE,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 à ladite convention pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 modifiant les horaires de Mme Sandrine LEBLANC à raison de 28 h 30 hebdomadaires.

13 voix POUR

◆ Considérant que le recensement communal de la population de CORBREUSE aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018,

Crée 3 postes d'agents recenseurs,

Crée 1 poste de coordonnateur communal ainsi qu'un poste d'adjoint,

Pour la période du 18 janvier au 17 février 2018.

Fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- 1,90 € par habitant recensé (tous frais compris)
- 1,23 € par logement recensé (tous frais compris)

12 voix POUR

1 ABSTENTION

♦ Vu la délibération n° 2017/56 portant sur les indemnités de fonction des élus,

Vu les observations de la Sous-Préfecture,

Annule et remplace la délibération n° 2017/56 et fixe comme suit les indemnités liées aux fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Pourcentage de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique	Fonctions
43%	Maire
15.50 %	1 ^{er} adjoint
15.50 %	2ème adjoint
15.50%	3ème adjoint
15.50%	4 ^{ème} adjoint
Néant	Conseillers municipaux

13 voix POUR

♦ Vu la convention de mise à disposition d'un terrain pour les jardins familiaux de CORBREUSE entre la Commune de CORBREUSE et l'Association « Le jardin des racines »,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

13 voix POUR

QUESTIONS DIVERSES:

- ◆Nomination d'un suppléant pour le nouveau syndicat suite à la fusion du SICTOM avec le SIREDOM.
- Soucis internet avec SFR.
- Epandage de M. JOIRIS.
- Point sur les murs entre les lits de la rhizosphère.
- Délinquance : club de prévention
- Subvention de la Région accordée pour les travaux de la mairie. En attente de la subvention du Département
- Accord de subvention de la Région et du Département pour les mares.
- ◆ Travaux de la mairie début 2018.
- Réseau éclairage public 2ème phase : intervention de CITEOS.

L'Ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30



CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS



Compte rendu du 19 décembre 2017

<u>Présents</u>: Christophe BARRAULT- Valérie DELEMER (arrivée en milieu de séance) – Madeleine MAZIERE

Ambre EUZENAT – Noha OSSENI– Mélissa ARRUS – Simon DERAMAIX – Arthur SAUGEZ – Talik TOURE DE NIET

Natan BOST- Maxence OPENNEAU - Mathis SUZAN (arrivé en milieu de séance) - Joan TANAZACQ Valentine MARANDON - Prunelle MARTINSKY

<u>Absents ou excusés</u>: Denis MOUNOURY – François PIEROT – Isabelle NOTOT – Anne Marie MASSONNEAU – Richard BOUCHER

Lofti BOUBEKEUR - Sofian SEREZAT

<u>Rédacteur</u>: Christophe BARRAULT

→ Retours sur les différentes manifestations

Christophe BARRAULT fait un rapide retour sur les manifestations auxquelles le CME a participé :

11 novembre : félicitations de la part de Mr le Maire ainsi que de l'ensemble des personnalités présentes pour le comportement et la présence des conseillers municipaux enfants. Si les enfants ont retenu la plupart des fonctions des officiels présents, nous en profitons pour faire un bref rappel des institutions françaises (différents pouvoirs et fonctions de chacun).

Repas des séniors: Madeleine MAZIERE fait remarquer que les enfants présents ont été un peu dissipés. Malgré tout l'après-midi c'est bien passée et l'opération sera renouvelée l'année prochaine.

Les conseillers municipaux enfants recevront une invitation pour la cérémonie des vœux de la municipalité qui se tiendra le samedi 20 janvier 2018.

→ Début de réflexions sur les axes de travail pour cette année :

Lors de la précédente réunion, il avait été demandé aux enfants de travailler sur leur principal projet, à savoir la création de pistes cyclables dans le village. En fonction de leurs réflexions et en répondant à leurs interrogations, ils se sont aperçus que dans notre village, avec nos routes étroites et les soucis de stationnement, il n'était pas possible de réaliser des pistes cyclables.

Nous décidons donc de travailler principalement sur 2 projets également évoqués, à savoir la sécurité routière et la mise en place de boites à livres dans le village.

Concernant la sécurité routière, les enfants ont beaucoup d'idées et il leur est demandé pour la prochaine réunion de lister les actions et les lieux pour lequel il serait bien de réfléchir.

Concernant les boites à livres, il est décidé d'en mettre en place 3. Reste à définir pour la prochaine réunion le style de boites et les emplacements.

Prochains rendez-vous (une convocation sera envoyée):
- cérémonie des vœux le 20 janvier
- réunion du CME mardi 23 janvier 18h30

DÉCHÈTERIE DE DOURDAN

ZA de la Gaudrée - 14 avenue du 14 juillet

Tél : 06 79 44 85 47 Lundi : 14h00 à 17h00

Mardi: fermée

Mercredi: 10h00 à 13h00 / 14h00 à 17h00

Jeudi: fermée

Vendredi: 14h00 à 17h00

Samedi: 10h00 à 13h00 / 14h00 à 17h00

Dimanche: 10h00 à 13h00



URBANISME

Déclarations préalables

- Mr YAR Jacques DP 091 175 17 10030 Remplacement porte d'entrée et porte fenêtre
- Mr LAHSEN Jérôme DP 091 175 17 10031 Aménagement des combles + pose de velux
- Mr VERRECCHIA Didier DP 091 175 17 10032 Changement de porte et fenêtres
- Mr COUTURIER Damien
 DP 091 175 17 10033
 Modification de l'aspect extérieur

ÉTAT CIVIL



Naissance:

5 décembre 2017 : Loris NINEUIL.



PACS:

23 janvier 2018 : Sophie DA CRUZ & Loic BESNARD.



Décès:

3 décembre 2017 : Robert BUTTIGIEG ; Jacques LEBLANC ; 15 décembre 2017 : Liliane SACKSTEDER veuve DEBAUD ; 24 décembre 2017 : Jeannine LECOMTE veuve LE GUERN ; 30 décembre 2017 : Micheline MOREAU veuve CLEMENT ; 18 janvier

2018: Lidia TSCHUPACHINA veuve LANGIN

VIE DE LA PAROISSE

Date de la prochaine messe à Corbreuse : Samedi 3 mars à 18h30.

CENTRE D'ESTHÉTIQUE

"Affaire de Beauté"

8 Place Etienne de Garlande

Tél: 01 64 59 02 78

Du mardi au vendredi : 10h00 à 12h00

14h00 à 19h00

Samedi: 9h00 à 14h00

sur RDV l'après-midi

SYLVIE COIFFURE

5 Place Etienne de Garlande Tél: 01 64 59 52 36

Mardi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h30 Mercredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Jeudi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 20h00 Vendredi 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00

Samedi: 8h30 à 17h00

CAFÉ LE CLOS DE COIGNIÈRES

9 rue des Montceaux

Lundi - Mercredi - Jeudi : 7h30 à 13h30

16h00 à 20h00

Vendredi : 7h30 à 13h30

16h00 à minuit

Samedi : 8h00 à 13h30

16h00 à 20h00

Dimanche: 10h00 à 13h30

16h00 à 20h00

Dépôt de pain

EPICERIE

Place Etienne de Garlande

Tél: 09 51 52 53 99

Du lundi au dimanche: 7h30 à 13h00

15h30 à 20h00

Dépôt de pain



PERMANENCE DE Mr Denis MOUNOURY Maire de Corbreuse

Si vous souhaitez rencontrer votre Maire, celui-ci vous reçoit sur rendez-

vous.



Laëtitia ROMEIRO DIAS Députée LREM de la 3^{ème} circonscription de l'Essonne

Votre députée vous reçoit sur rendez-vous : Lundi et mercredi de 10h à 19h Jeudi et vendredi de 10h à 15h Le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h à 14h

> Tél: 09 51 12 40 06 Tél: 07 86 61 13 19

Mail: laetitia.romeirodias@assemblee-nationale.fr

ou par écrit

11 avenue colonel Rozanoff 91220 Brétigny-sur-Orge



PERMANENCE DE Mr Dominique ECHAROUX Conseiller départemental du canton de Dourdan

Si vous souhaitez rencontrer votre Conseiller départemental, celui-ci vous reçoit sur rendezvous

> **Tél**: 06.09.75.19.19 **Mail**: decharoux@cg91.fr



PHARMACIE DE GARDE

les jours ouvrés, pharmacie assure un service d'urgence nuit une fois par semaine selon la rotation suivante:

Pharmacie Action Pharma Lundi Mardi Pharmacie de la Croix St Jacques

Mercredi Pharmacie de la Gare Jeudi Pharmacie Jouffroy Pharmacie du Château Vendredi

Le service de nuit est assuré sur place jusqu'à 22h30 (sauf la pharmacie Jouffroy jusqu'à 21h30) par le pharmacien de garde. En dehors de ces horaires, pour les ordonnances urgentes, le pharmacien n'ouvrira, pour des raisons de sécurité, que sur appel du médecin prescripteur ou de la gendarmerie.

Les week-end, le pharmacien commence sa garde le samedi soir à l'heure habituelle de fermeture jusqu'au lundi matin.

Février 2018

Pharmacie de la Gare 4 février : 11 février : Pharmacie du Château 18 février : Pharmacie de Garlande

25 février : Pharmacie de la Croix-saint-Jacques

Mars 2018

4 mars: Pharmacie Action Pharma 11 mars : Pharmacie de la Gare Pharmacie du Château 18 mars : Pharmacie de Garlande 25 mars:

Pharmacie du Château

Catherie Chakib 22 rue de Chartres - 91410 DOURDAN

Tél: 01 64 59 86 14

Pharmacie de la Croix Saint-Jacques

Chantal Coquand

C.C. Croix St-Jacques - 91410 DOURDAN

Tél: 01 64 59 86 77

Pharmacie Bachelart & Dhennin

46 rue Raymond Laubier - 91410 DOURDAN

Tél: 01 64 59 71 71

Pharmacie de la Gare

Bruno Humblot & JP Frangeul 1 rue Amédée Guénée - 91410 DOURDAN

Tél: 01 64 59 55 40

Pharmacie de Garlande

Aymeric Jouffroy 6 place Etienne de Garlande - 91410 CORBREUSE Tél: 01 64 59 52 28

LA PHARMACIE JOUFFROY

6/7 Place Etienne de Garlande Tél: 01 64 59 52 28

Lundi: 10h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30 Mardi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 15h30 à 19h30

Samedi: 9h00 à 13h00

<u>MÉDECINE DE GARDE</u>



Le week-end ou un jour férié, de 8h00 à 20h00, en l'absence de votre médecin traitant, composez le 01.64.46.91.91.

En cas d'urgence vitale, composez le 15.

PODOLOGUE

Madame PARANT, podologue, assurera sa consultation le vendredi 23 mars 2018 au Clos de l'Abside. Prendre rendez-vous au: 01 64 59 65 41

MASSEUSE KINESITHERAPEUTE

Hélène BAILLY, Masseuse kinésithérapeute, est installée Place de Garlande. Vous pouvez joindre cette dernière au au :

01 64 59 49 80 ou 06 23 05 52 72



VALÉRIE MANDAGLIO-COLAS

Peintre sur meuble - Atelier de Relooking Conseillère Eléonore déco

06.95.20.57.77 faitdeco@gmail.com





La Maison Blanche

Horticulteur - Pépiniériste Espaces verts

Mickaël VEILLON





Rte de Sainte Mesme - 91410 DOURDAN Tél. 01 64 59 51 14 - Fax 01 60 81 06 63



Venancio et Valente

01 30 59 04 15

38 Res. St Marc 78660 Allainville aux Bois

SIRET: 503 652 299 00010

HOC - Huilerie de l'Orme Creux



Fabrication artisanale d'huile de lin et dérivés (savon noir, encaustique, huiles alimentaires, etc ...)

24 rue de l'Orme Creux - 91410 Corbreuse 06 82 85 73 47 pour rdv ou www.h-o-c.fr



Piscine
Bassin de baignade
Terrassement
Maçonnerie
Eclairage de jardin
Arrosage automatíque
Clóture
Terrasse en Bois

DAMIEN COUTURIER

5, rue du Petit Four 91410 CORBREUSE

Tél: 06.21.15.63.32 01.64.95.58.64

Site: www.dam-nature.com Mail: damnature91@aol.fr



Paysagiste par natur







TOUS VEHICULES

Tourisme - Utilitaires

Camping-Car - 4x4 - Véhicules de collection

CONTROLE TECHNIQUE DOURDANNAIS

Gérant : Marc NOEL
Ouvert du lundi au samedi
avec ou sans rendez-vous
13 rue d'Orsonville 91410 Dourdan

Tél.: 01 60 81 01 28

I° D'IMPRIMÉ :

XXXXXX

*Sous réserve de conditions



GARAGE LEROY

Toutes marques - Peinture - Mécanique - Carrosserie



- Pneus, vidange, freins, échappement, amortisseurs, train-avant, pare-brise : réparation ou remplacement.
- Paiement en quatre fois sans frais sous réserve d'acceptation du dossier
- Prêt de véhicule

Z.A. de Marly - CORBREUSE - 01.64.59.45.50 Lundi / Vendredi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h00 Mardi / Mercredi / Jeudi : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h30



BIJOUX FANTAISIES DEPOSITAIRE PAYOT

AFFAIRE DE BEAUTE SOINS VISAGE ET CORPS SOINS DES MAINS ET PIEDS EPILATIONS PULVERISATION D'AUTOBRONZANT

> 8 PLACE DE GARLANDE 91 410 CORBREUSE

> > 01 64 59 02 78

affairedebeaute@voila.fr



Sylvie Coiffure

Ouvertures :

Mardi : 9h00-12h00 / 14h00-18h30 Mercredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 Jeudi : 9h00-12h00 / 14h00-20h00 Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-19h00 Samedi : 8h30-17h00

5, place de Garlande

91410 Combresse RM : 424407963-910 01.64.59.52.36

AU FIL DES 4 SAISONS

Entretien - Création des Espaces Verts

Elagage - (Devis Gratuit)

1 Rue Saint Périer - CORBREUSE



Stéphane BANCE 01 60 81 92 55

aufildes4saisons91@free.fr

CHAUFFAGE CENTRAL – COUVERTURE PLOMBERIE – SANITAIRE



ETS DON ERIC

1 Chemin des Ecrouelles 91410 CORBREUSE

Tel: 01 64 59 36 39

boisdam@aliceadsl.fr

Traitement des toitures
Pose d'adoucisseurs

Taxí Corbreuse 7/7 et 24/24

Mr MORAND Valentín à votre service Véhícule tout confort climatisé Toutes distances, gares, aéroports Transport de malades assis - Conventionné CPAM

> Agréé sécurité sociale 912 560 471 N° síret : 832 635 841 00014

Tél: 06.07.38.44.25